



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE TRANSPORT DE FONDS  
ET DE VALEURS PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ  
BRINK'S EVOLUTION**

**DÉCISION N° AU-19-002  
EN DATE DU 07 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 2017-4944 du 14 novembre 2017 déléguant Monsieur Pierre CHARDON, Conseiller municipal, dans les fonctions relatives aux finances locales et à la performance de l'action publique ;

**VU** la proposition de la société BRINK'S EVOLUTION dont le siège social est 41 boulevard Romain Rolland – CS 10024, 75685 PARIS Cedex 14 ;

**CONSIDÉRANT** la consultation engagée en vue du renouvellement du marché de transport de fonds et de valeurs à destination de la trésorerie municipale située au 1 rue Jean Soulès – 94738 Nogent sur Marne ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec la société BRINK'S EVOLUTION, représentée par Monsieur Alain FINA, en qualité de Directeur Régional, dûment habilité à signer le contrat, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le présent marché est un marché fractionné à bons de commande avec un montant maximum annuel de 15.000 euros HT.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
Conseiller municipal délégué dans les fonctions  
relatives aux finances locales et à la performance  
de l'action publique,

**Signé**

**Pierre CHARDON**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190107-lmc1H5956H1-AR Date de réception en Préfecture : 07/01/2019 Date de Publication : 07/01/2019
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------